



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de Posidonie par l'organisation d'une ZMEL - Sites de Porto Pollo et du Taravo - Commune de Serra di Ferro

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie de Serra di Ferro

Raison sociale

Collectivité de Serra di Ferro

N° SIRET

2 1 2 0 0 2 7 6 0 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Administration publique générale (8411Z)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ALFONSI

Prénom(s)

Jean

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. d) Zones de mouillages et d'équipements	Une demande d'AOT ZMEL du DPM sera déposée pour l'autorisation de gestion de la zone de mouillages de Serra di Ferro Dossier au titre de la loi sur l'eau Formulaire simplifié Natura 2000

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au renouvellement de deux zones de mouillages sur la commune de Serra di Ferro, dans le golfe de Propriano au droit des plages de Taravo et de Porto Pollo. Face à l'attrait de son littoral et afin de proposer un amarrage sécurisé et de diminuer des impacts sur les herbiers de Posidonie, la commune a décidé de mettre en place en 2005 deux zones de mouillages et d'équipements légers au large des plages de Taravo et de Porto Pollo. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime obtenue pour 15 ans et échue en 2020. Afin de canaliser la fréquentation estivale, de plus en plus importante chaque année, la commune souhaite poursuivre l'exploitation de la ZMEL.

La grille de mouillage initiale comportait 191 mouillages : 83 sur la zone de Taravo, 98 sur la zone de Porto Pollo Nord et 10 sur la zone de Porto Pollo Sud. Le projet souhaité prévoit : la conservation des 98 postes de Porto Pollo Nord, la suppression de 26 postes à Taravo et l'ajout de 10 postes à Porto Pollo Sud.

Avec une répartition comme suit :

- Zone Taravo : 67 emplacements (-26u) sur des systèmes d'ancrage écologique.
 - Zone Porto Pollo Nord : 98 emplacements (correspondant à l'existant) ;
 - Zone Porto Pollo Sud : 20 emplacements (+ 10 u) sur des systèmes d'ancrage écologique.
- Soit une réduction totale de 6 postes et le remplacement de 93 corps-morts par des dispositifs écologiques.

4.2 Objectifs du projet

Les secteurs du nautisme et de la plaisance génèrent d'importantes retombées économiques mais sont également sources de dégradations environnementales et de conflit d'usages sur le plan d'eau. Plusieurs études et suivis environnementaux ont en effet mis en évidence l'impact des navires sur le milieu marin et notamment de l'ancrage sur l'herbier de Posidonie. Le retour d'expérience sur les dernières années d'exploitation de la ZMEL à Serra di Ferro montre son rôle dans la gestion de la petite et moyenne plaisances dans ce secteur.

Le maintien d'une ZMEL pour les petites et moyennes unités apparaît essentielle pour répondre à la fois à la nécessité de protection de l'environnement marin et à la forte présence de mouillage forain dans un site remarquable.

L'objectif est donc de renouveler les deux zones de mouillages, mais également de les optimiser avec de nouveaux systèmes d'ancrages, afin de prendre en compte la particularité des fonds des deux sites concernés ainsi que l'aspect paysager.

Le rôle d'une ZMEL est également de sécuriser les activités nautiques et de permettre la cohabitation entre les différents usages (plaisance, baignade, voiles, ...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Vu la configuration du site et la nature des fonds sur la zone (sable sur les parties superficielles et présence d'herbier à Posidonie), il est prévu de remplacer 93 bouées sur corps morts (secteur de Taravo et Porto Pollo Sud) des bouées sur ancrages écologiques (type ancrés à vis ou autre) positionnées selon les nouvelles implantations (cf plan projet en annexe).

Concernant le secteur de Porto Pollo Nord, les lignes de mouillage sur corps morts existantes sont maintenues en lieu et place de la ZMEL actuelle.

Lors de la première année, les travaux consisteront à mettre en place les nouveaux ancrages et lignes de mouillage avant le démarrage de la saison ainsi que retirer les 93 corps morts.

L'ensemble des lignes de mouillages seront composées : * de chaînes sur lesquelles seront mis en place une bouée intermédiaire (ou flotteurs si la profondeur est insuffisante pour une bouée intermédiaire) pour éviter à la ligne de ragner le fond marin, * d'accessoires : manilles, émerillons, plaques d'affourche, cosses, ... et d'une bouée de surface permettant l'amarrage des bateaux. Les travaux seront réalisés par des plongeurs scaphandriers.

Concernant la mise en place d'ancres à vis, et selon la profondeur des vis, une tarière hydraulique sera utilisée pour leur fixation dans le substrat . La commune travaillera avec l'entreprise en charge des mouillages pour déterminer les systèmes « écologiques » à mettre en place à partir du prédimensionnement du bureau d'études.

A l'issue des travaux, un plan géoréférencé sera transmis aux administrations compétentes.

En phase travaux, des mesures de protections seront prises pour éviter toute perturbation du milieu marin (Cf. Annexe 9).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant la période d'exploitation, qui se déroulera du 1er mai au 30 septembre de chaque année, 185 postes, capables d'accueillir des unités jusqu'à 24 m, seront installés à l'évitage et proposés aux plaisanciers. Sur cet ensemble de bouées, 56 seront destinées au passage, correspondant à 30 % de la capacité projetée ; cette proportion sera maintenue durant toute la période d'exploitation .

Dans le cadre des réflexions menées sur l'aménagement des ZMEL, l'attention a été portée sur la préservation des vues sur le golfe depuis la terre et la perception du trait de côte autour de Porto Pollo depuis la mer (Cf étude paysagère annexe n°10).

La mise en place de zone de mouillages permet de sécuriser la pratique des activités nautiques (baignades, voiles, paddle, ...) et de proposer une vue dégagée depuis la plage.

En fin de saison, la totalité des lignes du mouillages seront déposées et nettoyées à l'eau claire, avant d'être stockées jusqu'à la saison prochaine. Seuls les systèmes d'ancrages resteront en place.

En début de saison les éléments nettoyés seront repositionnés par plongeurs à l'aide d'un GPS.

Nota, la période d'installation sera du 15 avril au 15 octobre pour permettre la mise en place et le retrait des lignes de mouillages.

Un règlement de police et des consignes aux usagers régleront les pratiques et usages des ZMEL, indiquant notamment les conditions météorologiques obligeant le décrochage des bateaux des bouées, les activités autorisées et interdites, ainsi que les modes de gestion des déchets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- * Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- * Convention ZMEL
- * Notice d'incidences NATURA 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
* Nombre total de postes d'amarrage actuel - projet	191 unités - 185 unités
* Emprise sur le plan d'eau (zones de mouillage) actuel - projet	277 861 m ² - 400 715 m ²
* Emprise au sol (systèmes d'ancrage) actuel - projet	764 m ² - 392 m ²
* Période d'installation - * Période d'exploitation	15/04 au 15/10 - 01/05 au 30/09

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plages se situent à proximité de trois ZNIEFF terrestres: * Type I : n°940004127 "Plage et zone humide du bas Taravo et de Tenutella" - à moins de 100m * Type I : n° 940014135 " Punta di Porto Pollo - Punta di Pratarella - Punta di Capanella" - à plus de 600m * Type II : n°940004128 "Juniperaie de Porto Pollo" - à 500m
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Serra di Ferro
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Serra-di-Ferro n'est pas concernées par un Plan d'exposition au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le site archéologique classé " I Callanchi-Saparata-Alta" situé à 6 km à l'Est du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Serra di Ferro n'est pas couverte par un PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Serra-di-Ferro ne comprend aucun site BASIAS, BASOL ou secteur d'information sur les sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 20 km au sud du site inscrit "Golfe d'Ajaccio"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* Site de la directive "Habitat, Faune, Flore" n°FR9400610 "Embouchure du Taravo, Plage de Tenutella et étang de Tanchiccia" à 100 m * Site de la directive "Habitat, Faune, Flore" n°FR9400616 "Junipéraie de Porto Pollo et plage de Cupabia" à 500m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 8 km au nord du site classé " Zone littorale de Belvédère-Campomoro "

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les corps morts retirés seront dans un premier temps stocké dans des bennes appropriées au niveau de la zone de chantier, avant d'être acheminés vers un centre de traitement adaptés pour recyclage en divers matériaux : béton, matières plastiques, ferraille...).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu de manière à éviter toute perturbation du milieu et notamment de l'herbier à Posidonie présent dans la zone d'implantation. Dès la phase de préparation, une attention particulière sera réservée à l'organisation et aux moyens utilisés pour éviter les effets négatifs lors de la mise en place des systèmes d'ancrages, du retrait des corps morts et de la pose des nvx postes. Des mesures spécifiques en phase travaux et en phase d'exploitation seront mises en place (cf. Annexe 9).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le renouvellement de la ZMEL a pour objectif de protéger en particulier les herbiers de Posidonies de l'impact mécanique des ancres de la petite et moyenne plaisance. Les systèmes d'ancrages écologiques mis en place sur 93 postes sont en zone d'herbier de Posidonies et sableuse et ne modifient pas la courantologie et sédimentologie de la zone. Les corps mort actuellement en place dans le secteur Porto Pollo Nord, ne feront pas l'objet de travaux, ne seront pas déplacés, les chaînes seront mises en suspension (bouées de subsurface ou flotteurs).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière temporaire, durant la phase travaux et pendant les 4 mois d'exploitation, pour des questions de sécurité, il ne sera pas possible de traverser les zones de mouillages, par les baigneurs, des véliplanchistes ou des jet ski. La surface sur les plans d'eau représente moins de 38 ha et au sol l'emprise sera fortement diminuée par le choix de vis à sable. Le retrait de 93 corps morts permet de réduire l'emprise actuelle de la ZMEL.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La fréquentation du site par une plaisance non organisée est susceptible d'engendrer une dégradation de la qualité des eaux en cas de rejet d'eau souillée et de macro-déchet, dans le milieu naturel.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conservation d'une réglementation des mouillages dans les ZMEL, accompagnée d'un mode de gestion des déchets permettra de réduire ce risque.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les dispositions nécessaires, tant auprès des autorités locales, des concessionnaires que des usagers, seront prises pour éviter toute perturbation du trafic terrestre et maritime. En phase exploitation, le maintien des ZIEM, en collaboration avec les services municipaux, et l'éloignement des ZMEL du rivage, organiseront les sites et favoriseront une diminution du trafic en bordure du rivage.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, durant la mise en place de forage ou perçage dans le sol sera effectué. Des mesures spécifiques seront prises pour limiter les nuisances sonores (cf. Annexe 9).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation le projet aura un impact positif en maintenant la réglementation de la plaisance sur le plan d'eau et en proposant des ZIEM libérant des espaces sans bateaux. Les nuisances
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	olfactives seront alors évitées. En phase de travaux des mesures spécifiques seront prises pour limiter les nuisances olfactives ((cf. Annexe 9).
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la nature du projet et de la présence de sable (absence de roche), aucun travaux engendrant de fortes vibrations n'est nécessaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois, en cas de risque avéré un rideau à bulles sera mis en place tout autour de la zone d'intervention.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des sources de lumière propre à chaque bateau, aucun réseau électrique n'est relié aux bouées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le maintien de la ZMEL n'est pas de nature à créer ou augmenter les émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le règlement de police établi des mesures spécifiques et des consignes strictes, à respecter par les usagers pour interdire tout rejet d'eau souillée dans les plans d'eau.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès à la ZMEL est autorisé aux navires habités jusqu'à 20 m sous réserve qu'ils soient dotés d'un dispositif de rétention des eaux usées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures spécifiques seront prises dans le règlement de police et les consignes aux usagers afin d'interdire tout rejet d'eau souillée dans les plans d'eau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le règlement de police et les consignes aux usagers définissent les obligations, interdictions et services proposés, pour éviter tout rejet de déchets dans le milieu.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le renouvellement des zones de mouillages. Ces dernières sont organisées à l'évitage. Un concepteur paysagiste a préconisé notamment des dégagements (cf Étude paysagère en Annexe 10). Le projet de la commune les a pris en compte dans la mesure du possible pour concilier l'ensemble des paramètres des sites : techniques, environnementaux, sociaux et économiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les 4 mois d'exploitation (1er mai au 31 septembre), pour des questions de sécurité, il ne sera pas possible de traverser les zones de mouillages. D'autres activités, telles que la baignade, pourront être pratiquées en toute sécurité grâce à la délimitation de ZIEM et ZRUB, définies au plan de balisage qui sera revu dans le cadre de l'instruction de la demande de convention ZMEL.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le périmètre d'investigation de recherche des "autres projets connus" s'est étendu sur le littoral de la commune de Serra di Ferro mais également des communes voisines. Les communes de Belvedere- Campomoro, Coti-Chiavari, et Pietrosella, ont également un projet de ZMEL. Ces projets ont les mêmes objectifs, à savoir qu'ils concourent tous à protéger les herbiers de Posidonie du littoral sud-est de la Corse.

Le projet de renouvellement de la ZMEL de Serra di Ferro à destination de la petite et moyenne plaisances ne présente pas d'incidences susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets des communes alentours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La commune de Serra di Ferro souhaite renouveler sa ZMEL, en place depuis 15 ans, en l'adaptant aux besoins des usagers (fréquentation toujours plus importante chaque année), et au milieu naturel (spécificités environnementales et paysagères des 2 sites d'implantation), sans négliger les contraintes financière et technique.

Le projet a ainsi pour vocation de participer au développement durable du littoral communal en conciliant les intérêts économiques, la sécurité des usagers et la protection de l'environnement.

Le remplacement de 93 corps-morts par 87 systèmes d'ancrages écologiques, aura un impact certain sur la conservation du milieu marin. Cela permet de réduire la surface de contact avec le fond et donc sur les herbiers de Posidonies, d'éviter toute perturbation de la courantologie (et ainsi des mouvements hydro-sédimentaires) autour des systèmes d'ancrage. LE mise en place de bouée de subsurface sur l'ensemble de la ZMEL, permettra de supprimer le ragage des fonds par les chaines.

De plus, la reprise du plan de balisage permettra d'assurer une cohabitation de l'ensemble des usages en toute sécurité.

En phase exploitation, le règlement de police et les consignes aux usagers permettront de réglementer l'activité et les pratiques et ainsi de protéger les usagers du plan d'eau, le milieu marin et également terrestre.

Des mesures spécifiques seront prises en phase travaux ; elles sont présentées en Annexe 9.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande de renouvellement de la Convention ZMEL maintiendra un cadre réglementaire aux zones de mouillages organisées ; la mairie sera ainsi toujours en mesure de contrôler la fréquentation des plans d'eau dans le respect de l'environnement et des usages.

Le projet proposé vise à améliorer les conditions d'exploitation et à adapter l'organisation de la ZMEL actuelle, en proposant des systèmes d'ancrage adapté au substrat ainsi qu'en supprimant le ragage des chaînes sur les fonds. La présente demande n'est pas de nature à engendrer un changement substantiel d'utilisation du site, elle est motivée par une volonté d'encadrer et d'améliorer une situation existante. Ainsi, une étude d'impact ne semble pas nécessaire, d'autant plus que le projet fera l'objet d'un dossier Loi sur l'eau comprenant une évaluation des incidences et un formulaire d'incidences NATURA 2000.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note de présentation technique du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humain	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Étude paysagère	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Étude des biocénoses	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Règlement de police applicable aux zones de mouillages et d'équipement légers des plages de Porto Pollo et du Taravo	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

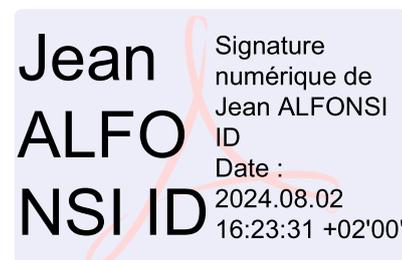
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)